

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 347 29 janvier 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
René Duboux
Jean Meylan
Pierre Moor

La peur de l'inflation

Le taux d'inflation 1975 de la Suisse a été encore de 6,7 %. Il faut souligner ce chiffre, seul valable, car il résulte de la comparaison entre l'indice moyen 1974 et l'indice moyen 1975 (l'indice moyen est la moyenne arithmétique de l'indice de chaque mois de l'année).

6,7 %. Et non 3,4 %, qui ne représente que la comparaison de décembre à décembre.

Au moment où se pose le problème de la réadaptation des rentes AVS, il faut avoir ces chiffres en tête.

Comment ose-t-on affirmer, comme la commission consultative, qu'en 1975 le renchérissement a été faible au point qu'une adaptation ne s'impose pas !

Il n'en demeure pas moins qu'au dernier trimestre 1975, l'inflation s'est calmée ici comme nulle part ailleurs. Hélas, la baisse de la fièvre révèle plus la faiblesse de notre économie qu'une santé recouvrée. On constate que la politique de déflation a été féroce : baisse des salaires réels dans de nombreux secteurs, suppression d'emplois, émigration forcée des immigrés, etc.

Et surtout dans certains milieux qui appartiennent au petit capitalisme ont été réintroduites des méthodes de capitalisme sauvage : baisse de prix au-dessous d'une rentabilité normale, afin de tenir le coup et de ne pas mourir avant le concurrent.

Alors que l'inflation jouait au détriment des créanciers, de la fortune et, injustement, de ceux dont les revenus n'étaient pas indexés (paysans, rentiers, etc.), alors que l'inflation apparaissait (apparaît toujours) comme le moyen élégant de dévaloriser, de manière permanente, le capital, nous sommes entrés en Suisse notamment dans une période où la dévalorisation du capital (au sens marxiste du terme) est retardée de manière directe, classique, par la mise en faillite des concurrents, par la perte des entreprises.

L'inflation ruina à petit feu le créancier. La déflation ruine l'entrepreneur, qui tente dès lors

de se défendre en abaissant les coûts salariaux (chômage partiel ou total, limitation de la politique sociale), bref en répartissant patronalement les sacrifices.

Dans cette conjoncture s'imposent deux tâches pratiques et idéologiques :

— Défendre partout et par tous les moyens le pouvoir d'achat, le respect des contrats collectifs, la politique sociale.

— Dénoncer la formule : ne pas relancer l'inflation ! Car s'il est vrai que, dans le système que nous connaissons, l'inflation pourrait à nouveau flamber (comme elle continue à flamber dans presque tous les pays industriels), il faut en conclure que certaines pièces maîtresses du système doivent être changées.

Le slogan : « veillons à ne pas relancer l'inflation » est le slogan conservateur typé !

Tant que le sol, et surtout le sol urbain, restera soumis à la loi de l'offre et de la demande, tant que la surveillance des prix ne sera pas organisée de manière efficace et permanente, tant qu'une politique du crédit différenciée n'aura pas été mise au service d'une planification démocratique, tant que l'endettement hypothécaire n'aura pas été réduit, tant que les associations de consommateurs n'auront pas accès largement aux moyens de communication de masse, la nature de l'inflation sera dans la nature du système.

Il ne faut pas relancer l'inflation ; soit ! mais cette formule pourrait signifier autre chose que s'installer dans la récession ; elle pourrait être exigence de réformes.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier - Solidarité oblige ; p. 3 : Petit écran et tableau noir ; p. 4 : Médecine du travail ; p. 5 : Le débat sur la participation et le compromis allemand ; p. 6 : Point de vue ; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz - La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : Les ennemis de la paix civile.

Si tous les malades...

Les colonnes nous manquent le plus souvent pour faire une large place au courrier relativement important que nous recevons chaque semaine. Ce contact permanent avec les abonnés de DP est cependant utile aux groupes de travail cantonaux qui forment la rédaction « amateur » du journal : c'est l'occasion surtout de creuser plus avant des sujets parfois délaissés, c'est l'occasion aussi de trouver de nouvelles sources d'information. De temps à autre pourtant, la publication de telle ou telle missive d'un lecteur permet de mettre les points sur les « i », de poursuivre sur une lancée intéressante. Telles ces quelques lignes d'un correspondant genevois (il n'est du reste pas le seul à nous avoir écrit dans ce sens) à qui nous réservons — l'exception confirme la règle — l'anonymat ci-dessous :

« (...) Vous m'apprenez (voir DP 343 et 344) que des médecins romands sortent du rang et affichent des idées qui ne semblent pas avoir cours habituellement dans la profession. J'approuve entièrement le soutien que vous apportez à ce groupe en en parlant dans vos colonnes. Permettez-moi de vous suggérer d'aller plus loin, dès que l'occasion se présentera : vous pourriez proposer aux lec-

teurs de choisir plutôt ces médecins-là que d'autres, voire de changer de médecin traitant. Car ou bien les clients « de gauche » sont prêts à cette réponse à l'initiative du groupe en question, ou bien on peut se demander si la tradition pèse d'un tel poids que cette réponse paraisse impossible même aux gens de gauche...

» Il faut s'attendre à ce que ces médecins soient soumis à des pressions diverses dans quelque temps. Sans vouloir exagérer l'appui qui pourrait leur être apporté, je pense important que l'accord des lecteurs se manifeste de cette manière, ce qui aurait alors valeur de symbole.

» Je vous serais reconnaissant de me donner la liste des médecins concernés et qui habitent Genève — si c'est possible. (...) »

Si tous les malades voulaient bien se donner la main... Qu'en pensez-vous ? comme conclurait Jeanlouis Cornuz.

P.S. — A tous les lecteurs et amis qui suivent amoureusement la politique locale lausannoise depuis des années : la ville de Lausanne entreprend actuellement de reconstituer l'ensemble le plus complet possible d'affiches et autres documents (photos, etc.) utilisés lors des élections communales depuis le XIX^e siècle (en vue d'une exposition). Plongez-vous dans vos collections pour les prêter aux Archives communales (Hôtel de Ville, 1003 Lausanne ; tél. 021/43 22 14) ?

Solidarité oblige

Bien sûr, l'importance de la crise est manifeste dans les chiffres qui cernent la montée du chômage. Mais les statistiques, dans leur relative sécheresse, ne rendent pas compte, ou mal, de la mutation progressive des conditions de travail de milliers de travailleurs, dont l'emploi a jusqu'ici été préservé, mais qui vivent dans l'angoisse, souvent alimentée par des faux bruits et des pressions de tous ordres, de perdre à brève échéance leur gagne-pain.

Cette peur sous-jacente, encore mal mise à jour, a changé plus profondément qu'on ne le croit généralement le climat social helvétique. Parmi les ouvriers les plus touchés par cette tension accablante — les mesures concrètes prises par la Confédération concernant l'assurance-chômage, par exemple, sont encore trop partielles pour faire contrepoids — les étrangers ! Et le sort de ces derniers est d'autant plus préoccupant que les campagnes successives sur les initiatives xénophobes, dans les passions et les affrontements viscéraux qu'elles ont engendrés, ont ouvert des

plaies que personne ne se risquerait aujourd'hui à aviver. D'où ce silence pesant sur la question. On peut douter que le rapport de la « commission fédérale pour les étrangers » puisse réellement relancer un débat national positif à ce sujet ; tout au plus le travail mené sous la présidence du juge fédéral Anton Heil aura-t-il mis en lumière une fois de plus la « communauté d'intérêts » qui nous lie à ceux qui ont été tolérés pendant des décennies comme un mal nécessaire (la démonstration de cette « communauté » est évidente, que ce soit au chapitre du logement, de l'infrastructure et des équipements collectifs, ou de la sécurité sociale).

A partir de ce constat, l'essentiel reste à faire. Malgré « le peu d'attention que les milieux politiques concernés » prêtent à la solution de ce problème, ainsi que le rappelaient les délégués de la Communauté de travail en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers, réunis à Olten il y a moins d'une semaine, l'urgence d'une solution d'ensemble doit s'imposer à l'opinion. Lancée il y a des mois, l'initiative « Etre solidaires » avait le mérite de jeter les bases d'un engagement global vis-à-vis des travailleurs étrangers. Jusqu'ici, aucune proposition officielle n'est venue prendre le relais de ce texte qui reste donc d'une brûlante actualité. Faut-il en rappeler le préambule ?

« 1. La garantie des droits et libertés élémentaires, ainsi que de la sécurité sociale, pour tous les habitants du pays n'est possible qu'au niveau de la Constitution. L'article 69ter actuellement en vigueur ne fait que définir les compétences de la Confédération : l'entrée et la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers. Or il est temps, 50 ans après son introduction et après 25 ans d'immigration massive, de le remplacer par une définition des principes d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers.

» 2. Ces dix dernières années ont été marquées par le dépôt répété d'initiatives populaires fédérales tendant exclusivement à réduire le nombre des étrangers en Suisse. De ce fait et pour d'au-

tres raisons encore, la politique fédérale s'est contentée jusqu'ici d'arrêtés successifs qui n'ont pu envisager que les aspects numériques de la question des étrangers. En l'absence d'une conception globale du problème, on a négligé des aspects humains et sociaux importants, ainsi qu'une politique prospective de l'immigration. »

DE LA CONCURRENCE A LA COMPLÉMENTARITÉ

Petit écran et tableau noir

La commission scolaire de Couvet (NE) a adressé au mois de décembre dernier, à tous les parents de la commune, une lettre leur demandant de limiter le temps que leurs enfants passent devant le petit écran. Car, est-il précisé, « non seulement les études s'en ressentent, mais la santé morale et physique de certains en est affectée ».

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'une commission scolaire intervient directement auprès des parents. Nombre d'enseignants ont déjà regretté cette concurrence déloyale. Mais jamais les autorités n'étaient intervenues aussi nettement et n'avaient mis en garde aussi clairement les familles.

A la campagne comme à la ville, dans tous les milieux, la télévision est partout présente. On compte que plus de 90 % des foyers sont équipés d'un poste récepteur. Et bientôt, c'est déjà le cas aux Etats-Unis, il y aura plus de télévisions que de voitures.

Les données concordent dans tous les pays comparables : les enfants de 10 à 14 ans sont, avec les personnes du troisième âge, les téléspectateurs les plus assidus. Selon une enquête faite en Grande-Bretagne (« L'éducation », 11 décembre 1975) en février 1973, l'« exposition » hebdomadaire des 5 à 14 ans était de 25 heures.

Que regardent-ils ? Les programmes qui leur sont destinés, et surtout ceux des adultes. Et cette

enquête a révélé que 18 % des 12 à 14 ans regardaient encore la TV après 22 h. 30, et 7 % des 8 à 11 ans.

Une autre recherche menée à Genève en 1974 (Université, mémoire de sociologie : Maria-Angela Pfister, Claude-Yane Roulin-Favre) a précisé que les enfants des classes sociales les moins favorisées sont les plus assidus devant le petit écran. Car ils n'ont pas les moyens de faire des sports ou d'avoir d'autres activités. Et la qualité de leur vie, de leur environnement, de leurs loisirs ne les incite guère au travail scolaire.

Voici une des conclusions des auteurs : « Tous les jeunes regardent la télévision avec plus ou moins d'assiduité, mais ni de la même manière ni pour les mêmes raisons. La classe sociale et la culture scolaire ont une influence certaine sur le temps d'écoute et l'appréciation des programmes. »

Quelles sont les influences de la télévision sur les jeunes ? Prudemment, on dit qu'elles peuvent être néfastes pour certains enfants, dans certaines circonstances.

Il y a un fait : les enfants défavorisés consacrent de plus en plus de temps au petit écran, de moins en moins à leurs devoirs scolaires. Tout se passe donc comme si la télévision ne faisait que fortifier les inégalités socio-culturelles.

Ils ne lisent plus !

Partout on constate que les nouvelles générations ont des difficultés dans les domaines de l'orthographe et de la lecture. Certains enseignants sont catégoriques : « Ils ne lisent plus, c'est à cause de la télévision ». Généralisation abusive ? Sans doute. Il reste que le temps de lecture et d'étude tend à diminuer du fait de la concurrence de la TV ; que les enfants les moins privilégiés ont encore plus de difficultés à l'école.

Que faire ? La mise en garde de la commission scolaire de Couvet est nécessaire. Il est urgent que les parents se rendent compte des effets négatifs

d'un usage excessif de la télévision. Mais l'attrait du petit écran — couleur, choix des programmes — fait vite oublier toutes les recommandations. Et la télévision ? Elle pourrait jouer un rôle important. D'abord en sensibilisant le public à ces problèmes nouveaux. Enfin en imaginant des séries d'incitation à la lecture, et même d'orthographe.

Et l'école ? Son évolution n'est pas rapide. En Suisse romande, les outils de communication restent le plus souvent traditionnels : tableau noir, manuel, discours magistral. Alors que la plupart des enfants ont à la maison un équipement électronique : tourne-disque, radio, télévision, machine à calculer, etc. Résultats : la culture audiovisuelle et la culture de l'école restent parallèles ; il y a deux mondes qui s'ignorent ; les interférences sont néfastes.

La voie royale

L'écrit et l'audiovisuel sont concurrents. En milieu scolaire, ils pourraient devenir complémentaires. Et la télévision contribuerait ainsi à maintenir l'écrit. Car, en dépit de toutes les prophéties, l'écriture et la lecture restent la voie royale des études, de la connaissance. L'école devrait être ce lieu de confrontation des moyens de communication de masse et des cultures.

Il ne s'agit pas de tenter une vague éducation à l'audiovisuel. Il s'agit d'utiliser des émissions TV comme un moyen, de les intégrer à l'enseignement. En sachant que la technologie n'agit pas comme une pilule par absorption visuelle ; qu'elle ne supprime ni l'effort d'apprendre ni celui d'enseigner. L'enseignant — l'humain — demeure l'intermédiaire et l'interprète le plus précieux.

L'appel de la commission scolaire de Couvet dépasse les limites de la commune. Il pose les problèmes de la concurrence de l'audiovisuel, de l'efficacité de l'école, de l'adaptation des nouvelles générations aux cultures de notre temps.

Médecine du travail

Sans grand bruit, avec des moyens limités, le « Groupement romand d'hygiène industrielle et médecine du travail » agit pour « promouvoir l'hygiène et la sécurité dans les entreprises et pour développer, aussi bien chez les médecins, les ingénieurs, les chimistes et tous les techniciens, qu'auprès des employeurs et des travailleurs, une meilleure connaissance relative à tous les problèmes de la sécurité, de l'hygiène, de l'ergonomie et de la médecine du travail en général ».

Une modeste brochure a été publiée à l'occasion du vingtième anniversaire du groupement. Elle rappelle les étapes de ce « commando » au cours des deux dernières décennies, et publie des notes sur la médecine du travail (professeur Marc Lob), sur la prévention des accidents (M. Georges Maulaz), sur l'hygiène industrielle, science de l'environnement professionnel (M. Michel Guillemin), sur l'ergonomie (professeur Paule Rey), ainsi que sur la psychologie du travail (professeur Michel

Rousson). Deux interviews complètent le cahier, ceux d'un industriel, M. de Kalbermatten, directeur de Bobst & Fils S.A., et d'un syndicaliste, M. Roger Besuchet, secrétaire central de la FTMH, qui tous deux sont favorables au développement de la médecine du travail.

Dans la Suisse entière

Notons, pour compléter notre information, que le Groupement romand et un groupement similaire en Suisse alémanique ont constitué, en 1973, la Société suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail. Parmi les réalisations de cette société, relevons la formation d'une commission des valeurs MAC, ces valeurs qui ont tant d'importance pour les travailleurs en contact avec des émanations nocives à la santé.

Quant au Groupement romand, il met sur pied un groupe de travail pour l'enseignement de la sécurité aux travailleurs.

Du pain, des jeux mais surtout de l'argent

Le sport est-il un facteur de l'économie ? La « Schweizerische Handelszeitung » a publié dans son numéro 3 de cette année une étude approfondie sur le ménage financier des huit équipes faisant partie de la Ligue nationale A de hockey sur glace. Si nous prenons le tableau récapitulatif, nous constatons qu'une équipe a réalisé un excédent de plus de 180 000 francs dans son compte de pertes et profits de la saison 1974/1975 : le HC Berne, champion suisse. Les recettes ont été supérieures à 1,8 million de francs. Des données chiffrées sont indiquées pour quatre autres équipes : Ambri, comptes équilibrés avec 500 000 francs aux recettes et aux dépenses, Villars, comptes également équilibrés avec environ 213 000 francs aux recettes et aux dépenses, Klo-

ten, déficit de 27 000 francs sur 307 000 francs de dépenses, et Langnau, déficit de 12 000 francs sur 271 000 francs de dépenses. Pour Bienne, les personnes interrogées ont indiqué que les comptes étaient équilibrés, sans donner d'autres explications et, enfin, Chaux-de-Fonds et Sierre n'ont donné aucune explication sur leurs finances.

Le confidentialisme à l'honneur dans les entreprises commerciales paraît donc avoir fait partiellement école dans les clubs sportifs...

Des supporters aux militants

L'article cité contient d'utiles indications qui permettent de conclure qu'un club important doit être administré comme une entreprise pour éviter les surprises financières désagréables. Conclusion provisoire : le dévouement des « supporters » des clubs inspirera-t-il les militants politiques ?

Le débat sur la participation et le compromis allemand

Le débat sur la participation a donc été, on a pu le lire dans toute la presse suisse, « relancé » par la déclaration syndicale de mercredi 21 janvier plaidant sans équivoque pour le « oui » à l'initiative et le « non » au contreprojet. Voilà une prise de position qui n'aura, on le souhaite, surpris personne, non plus que le soutien du Parti socialiste à cette même initiative !

En réalité, par le jeu du calendrier des votations fédérales, il y a bien longtemps que le débat sur la participation est lancé et bien lancé. Depuis des mois et des mois, sans faiblir, le patronat diffuse à grands frais une propagande énergique contre les propositions de la gauche ; et c'est à peine si, de ce côté-là de l'échiquier politique, on s'est donné le temps de souffler lorsque l'on apprit que la votation ne serait organisée que le 21 mars prochain.

Face à ce déploiement de forces, les syndicats se sont jusqu'ici contentés de maintenir la pression de leurs troupes par une diffusion irrégulière de communiqués divers et par l'organisation de discussions à usage interne. A n'en pas douter pourtant, la semaine passée aura été capitale dans l'optique du 21 mars : le climat va véritablement changer après les différents épisodes de l'« affaire » Bulova ; la fermeté des travailleurs reconnus comme des interlocuteurs valables, même si la question horlogère n'a reçu là qu'une réponse partielle, et l'entrée en lice intelligente et opportune des syndicats, auront donné du poids aux revendications de la gauche.

De l'étranger aussi nous parviennent des informations propres à donner une autre dimension à l'affrontement helvétique sur la participation. En Allemagne fédérale, après six ans et plus de discussions passionnées sur la « cogestion », les deux blocs politiques SPD/FDP et CDU/CSU viennent de se mettre d'accord sur un compromis pratique, propre à dégeler tout un climat politi-

que et social. Même si la droite allemande n'est pas la droite helvétique (il n'est pas question de calquer le modèle suisse sur le modèle d'outre-Rhin), il vaut la peine de voir un peu plus en détail sur quelles bases les interlocuteurs ont accordé leurs violons à la fin du mois de décembre à Bonn.

Tout de suite, un exemple ! Voici comment se présentera la composition du « conseil de surveillance », capable d'assurer la « cogestion », dans les sociétés par actions de plus de 2000 employés. En tout, vingt et un membres. D'un côté, dix membres élus par l'assemblée générale des actionnaires ; de l'autre côté, du côté des salariés donc, un cadre supérieur (proposé par les cadres supérieurs et élu par tous les salariés non manuels), six salariés manuels et non manuels (proposés et élus par les salariés manuels et non manuels de l'entreprise) et trois délégués syndicaux (proposés par les syndicats et élus par le personnel). Plus un président, élu à la majorité des deux tiers et disposant d'une double voix dans les situations de « pat » (si aucune majorité ne voit le jour, les actionnaires élisent le président et les salariés le vice-président).

Voilà la matérialisation d'un compromis qui ne correspond guère encore à la maturation des esprits sur ce sujet dans notre pays. Néanmoins, il est intéressant de voir sur quels points les forces en présence ont limité leurs ambitions.

En possession de la majorité absolue, la SPD se serait pliée aux souhaits des syndicats tout en tenant compte des limites fixées par la Constitution. Le résultat aurait donc été le suivant : une cogestion en tout et pour tout paritaire, avec une élimination probablement bien compliquée de la situation de « pat » au sein des conseils de surveillance, aucune représentation des cadres et un procédé de scrutin à peine différent pour les ouvriers et les employés.

Les syndicats, du reste, ont déjà publié leur déception à l'égard de ce compromis, mais se déclarent résolus à « coopérer malgré tout » et à « ne pas se laisser acculer ».

Inversement, il est permis de se demander si, compte tenu de la situation actuelle de la conjoncture, un gouvernement CDU/CSU aurait cru nécessaire de soumettre un projet de loi relatif à la cogestion, bien qu'à présent elle insiste sur le fait que le projet est quasi analogue aux motions présentées lors de son congrès de Hambourg. Si cogestion il y avait eu, on n'aurait probablement pas trouvé de représentants des syndicats et de directeurs du travail (voir ci-dessous) au sein des conseils de surveillance.

Dans la pratique

Revenons donc sur quelques détails révélateurs du « compromis », déjà présenté comme historique en RFA (« Handelsblatt », 10.12.75) :

— Situations de « pat », présidence du conseil de surveillance : pour « dissoudre » aussi rapidement que possible des situations de « pat » entre les deux bancs, de force égale, du conseil de surveillance, celui des actionnaires et celui des salariés, le président du conseil de surveillance se voit gratifié d'un pouvoir de décision en cas de partage des voix, pour

a) la nomination du conseil de direction, si les majorités nécessaires n'ont pas été atteintes lors des deux scrutins précédents,

b) d'autres décisions en cas de partage des voix, quand on est obligé de se livrer à un nouveau scrutin.

Le président du conseil de surveillance et son adjoint sont élus à la majorité des deux tiers. Si cette majorité n'est pas atteinte, les représentants du capital élisent le président, et ceux des salariés le vice-président. L'alternance à la présidence entre actionnaires et salariés n'a pas lieu si, lors de l'élection du président, la majorité des deux tiers n'est pas atteinte au premier tour de scrutin.

— Electeurs du deuxième degré ou élection du premier degré : dans les entreprises comptant jusqu'à 8000 employés, c'est l'élection du premier degré qui est de rigueur ; pour les entreprises

comptant davantage de personnel, on fait appel à des électeurs du second degré. Les salariés peuvent se prononcer en faveur de l'élection du premier degré ou des électeurs du deuxième degré.

— Election par collège électoral séparé, élection commune, élection proportionnelle : les élections des membres du conseil de surveillance alignés par les salariés se déroulent séparément, pour les employés et pour les ouvriers, si les deux groupes ne décident pas d'organiser un scrutin commun. S'il y a plusieurs propositions pour l'élection des représentants des ouvriers, des employés et des syndicats, le scrutin est proportionnel ; en cas d'une seule proposition, il est majoritaire.

— Cadres : les cadres prennent part aux élections au sein du groupe des employés, mais on leur accorde une protection spéciale : ils élisent d'abord deux candidats pour le siège au conseil de surveillance que leur réserve le projet de loi. Et l'ensemble du groupe des employés choisit alors l'un de ces deux candidats. L'article 5, troisième alinéa de la législation sur les entreprises, définit ce qu'est un cadre : un cadre est un salarié « qui assume une certaine responsabilité qui lui est confiée parce qu'il possède une certaine expérience et certaines connaissances importantes pour l'existence et l'évolution de l'entreprise ».

— Directeur du travail : comme membre à part entière de l'organe appelé à représenter l'entreprise du point de vue légal, on nomme un « directeur du travail ». Tout comme les autres membres de cet organe, il doit exercer ses fonctions en accord avec l'ensemble de l'organe. Les détails sont fixés par le règlement intérieur.

Pour une période de transition de deux ans, on prévoit que les remaniements nécessaires des conseils de surveillance doivent se faire seulement après la seconde assemblée générale suivant l'entrée en vigueur de la loi ; c'est ce que stipule la loi sur la cogestion. D'après le projet gouvernemental, les règles de la loi sur les actions doivent être appliquées immédiatement après l'entrée en vigueur. Les remaniements auraient donc dû se faire après la première assemblée générale déjà.

POINT DE VUE

La question qui a trois milliards d'années et plus

« If you are a socialist, how does natural selection fit your political and social concepts ? »

— Alors, qu'est-ce que vous répondez ?

— ... Ben..!

— Enfin quoi ! vous êtes membre d'un parti politique, non ? vous avez bien une ligne de conduite, un programme, une politique, une vision du monde ? Vous ne vous contentez tout de même pas de bricoler de temps en temps deux ou trois raisons en fouillant dans les poubelles de l'Histoire ? M'enfin ! vous êtes en mesure d'expliquer vos motifs, non ?

— ... Ben... voyez..!

— Alors quoi ! vous n'êtes pas capable de répondre à une si petite question ? C'est pourtant fondamental, c'est essentiel, les lois biologiques ! Vos politiciens parlent jamais de biologie ? De quoi est-ce qu'ils discutent alors ?

— ... Ben... ça dépend...

— Sur quoi fondez-vous votre politique, tenez ? L'Histoire de l'Humanité, je suppose ? Alors là, laissez-moi vous dire que c'est un peu court, c'est drôlement mince et c'est tout sauf clair, trouvez pas ?

— Ben... voyez, ça dépend...

— Vous voulez la Justice, alors ? Voilà qui vous honore ! Mais la Justice, qu'est-ce qu'elle pense de la sélection naturelle, par exemple ?

— Ecoutez..!

— Oh ! mais ça fait des années que je vous écoute et que vous ne répondez jamais à ces petites questions toutes simples ! Vous commencez à me les casser avec vos programmes fondés sur de vagues sentiments, vous êtes comme tout le monde, quoi : mettre du beurre sur votre tartine..!

— Ben... on a quand même...

— Vous n'avez toujours pas répondu à la question ! Est-ce que vous allez vous décider

à aborder une fois les problèmes essentiels au lieu de nous emmerder avec des slogans, hein ? Vous réclamez plus de justice et vous ne savez même pas ce que c'est, vous n'êtes pas un peu dingues, non ?

— Vous trouvez normal, vous, que...

— Normal ? Normal ? Pas si vite ! Faudrait établir solidement la norme, d'abord. Et ça n'est pas en votant pour ou contre qu'on établit une norme !

Tenez, savez-vous qui pose la petite question du début ? C'est M. Fred Hoyle. Dans un gros livre intitulé : « Astronomy and Cosmology — A new Course » (Freeman, 1974). C'est à la page 521, au chapitre « Life in the Universe ». Et c'est plein de petites questions comme ça auxquelles les politiciens ne peuvent jamais répondre parce qu'ils ne savent même pas d'où ils viennent, ni où ils vont, ni où ils habitent.

Gil Stauffer

(Offrez-vous pour Pâques : « La Face cachée du Soleil ». Fr. 8.— Diffusion : J.-L. de Rougemont, Fahys 1, Neuchâtel. Bonne introduction à l'héliotechnologie théorique et pratique.)

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tell est pris qui croyait prendre

Dans le « Nouvel Observateur » du 12 janvier 1976, je lis cette « lettre d'un lecteur » (suisse) : « Dans vos articles sur le rapport des forces entre l'Est et l'Ouest (No 580), vous avez oublié l'armée suisse.

» Sans se gargariser d'un nationalisme outrancier, l'armée suisse serait un sérieux cactus pour un agresseur éventuel. En peu d'heures, tout le dispositif défensif serait en place avec 600 000 hommes au minimum ayant habillement, armes et munitions à la maison (...) En proportion, sa puis-

sance de feu est égale à celle de l'URSS. Les Chinois viennent de faire des compliments à la Suisse pour le sérieux avec lequel elle ne se laisse pas endormir par les tartuferies d'Helsinki, sur le plan militaire. A l'âge de vingt ans, le jeune Suisse fait son école militaire qui dure quatre mois, jusqu'à cinquante ans il fera des cours de répétition s'espacant avec l'âge, et des tirs obligatoires chaque année. Notre système de fortifications en profondeur dans les Alpes laisserait l'ennemi sans répit, une forte aviation de « Mirage », de « Hunter » et, bientôt, de « Tiger », appuierait les troupes au sol et intercepterait la chasse adverse avec une DCA très perfectionnée. » Pour le comité de réception sur le Plateau (en réalité vallonné), l'ennemi dégusterait des obus

d'excellents canons antichars suisses, les obus de l'artillerie mobile, de « Centurions » améliorés, d'« A.M.X. » et d'un char de fabrication suisse pouvant rivaliser avec n'importe quel tank de l'Est ou de l'Ouest. Je ne dis pas que nous gagnerions la guerre, mais notre résistance permettrait une riposte contre les Soviétiques et leurs alliés. Les armes individuelles sont suisses, les munitions aussi. Contrairement à François Schlosser, je pense que les communistes étant des totalitaires, ils vont profiter d'Helsinki comme les nazis de Munich. » Etc., etc.

Lettre qui me paraît appeler deux ou trois questions :

1. Est-il bien sûr que l'agresseur viendra nécessairement de l'Est ? Car enfin on a eu vu —

j'espère que vous admirez ce magnifique « sur-composé » — on a eu vu des conseillers techniques en tous genres d'un pays que mon grand respect pour la neutralité m'interdit de nommer, séjourner au Vietnam, à Saint-Domingue, en Grèce, au Chili et autres lieux. Et après tout, ce ne sont pas des navires de guerre russes qui croisent devant le Pirée.

Proportionnellement...

2. Est-il bien sûr que si « en proportion », la puissance de feu de la Suisse est égale à celle de l'URSS, on puisse en tirer des conclusions ? Et donc, si « en proportion », la puissance de frappe d'un boxeur poids mouche est égale à celle de Cassius Clay, et celle d'une chèvre égale à celle du rhinocéros...

L'honneur

3. Et si, plutôt que de rêver grotesquement à un nouveau conflit mondial, nous songions à honorer notre neutralité, en accueillant, par exemple, les réfugiés de l'Est et ceux du Chili, ne serait-ce que pour qu'ils puissent aller présenter leurs civilités à M. l'ambassadeur des USA, qui connaît le Chili...

J. C.

Un écho de la vie inverse

Un écho de la vie inverse :
La misère sourde, l'oubli,
La solitude, et sous l'averse
Un pauvre mal enseveli.

Mozart à la fosse commune,
Qui de vous tremble, impardonnés ?
Son fantôme vous importune
Et la Joie aux yeux étonnés.

Gilbert Trolliet

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Plébiscite pour un journal

Nous avons déjà signalé « Das Konzept », mensuel universitaire à tirage important, diffusé dans les universités et écoles techniques supérieures ainsi que dans les kiosques de Suisse alémanique. La ligne du journal est jugée trop progressiste par les tenants de l'immobilisme. Afin d'être au clair sur l'opinion des étudiants, le conseil des étudiants de l'Université de Zurich a décidé un plébiscite qui aura lieu au début de février. Notons que ce problème semble important pour la « Neue Zürcher Zeitung » qui, sur le plan local zurichois, n'est rien d'autre qu'un organe militant du Parti libéral (freisinnig) que nous appelons radical en Suisse romande. Jugez-en : trois colonnes dans le numéro 14, trois quarts de colonne dans le numéro 15, et un gros pavé de même dimension dans le numéro 17. A suivre.

Le bon exemple

— Deux journaux syndicaux donnent le bon exemple en fusionnant. Le journal des typographes « Helvetische Typographia » et le journal des relieurs « Der Buchbinder und Kartonager » ont fusionné au début de l'année. C'est un premier pas, semble-t-il, vers une fusion de ces deux syndicats.

— La revue commerciale et financière suisse (« Schweizerische Handelszeitung », No 4) a publié une analyse approfondie de notre approvisionnement en matières premières et aboutit à la conclusion que la dépendance de la Suisse est plus forte que ce que l'on s'imagine.

Le travail et les sièges

— Frank A. Meyer, observateur très attentif de la politique fédérale, a publié dans plusieurs jour-

naux, dont la « National Zeitung » (23), un important article sur le changement de direction dans le Parti radical genevois. A ce sujet, M. Paul Ehinger, secrétaire du Parti radical suisse, a déclaré : « Je suis très heureux que des jeunes accèdent à des postes importants dans le parti et y défendent les valeurs libérales. Il ne s'agit pas de révolutionnaires (Systemveränderer). Mais ils amènent plus de vie dans le parti. »

La conclusion relève cependant que si les jeunes militants ont pris le pouvoir dans le parti et dominent l'appareil, c'est la vieille garde qui a conservé la plupart des sièges à Berne, dans le canton et en ville.

L'alternative

— A son tour, le « Tages Anzeiger », dans son édition du dernier week-end, se lance dans l'exposition d'un modèle alternatif pour le développement alternatif de l'économie helvétique. Ce, sous la forme d'un exposé du professeur Silvio Borner, de l'Université de Saint-Gall (lequel s'était déjà exprimé, dans une perspective semblable, dans un numéro récent de la « National Zeitung »). Sans entrer dans les détails, notons les deux principaux accents de cette démonstration : d'une part un appel à des impulsions plus nettes des pouvoirs publics sur le marché de l'emploi, d'autre part une critique sévère de la politique de la Banque Nationale Suisse.

Dans le magazine hebdomadaire de fin de semaine du quotidien zurichois, à lire encore une série d'interviews, notamment avec des responsables syndicaux suisses-alémaniques, sur l'évolution probable du nombre des chômeurs dans notre pays ; à parcourir aussi, un reportage sur la tragédie de Minamata, assorti de conclusions valables entre autres pour la pollution lémanique.

— A noter dans le supplément politique et culturel de la « National Zeitung », un cri d'alarme signé par le professeur Arnold Künzli, de l'Université de Bâle : Nous avons besoin de davantage de citoyens rebelles !

Les ennemis de la paix civile

Combien de fois le terroriste « Carlos » aura-t-il fait la « une » de la presse helvétique en ce début d'année ? On ne compte plus les portraits-robots ou les photos au télé-objectif de ce personnage qui est devenu en peu de temps le « Méchant » de la scène internationale. Un méchant dont les apparitions ont ce qu'il faut de mystère pour soulever l'inquiétude générale, un méchant dont les entreprises ont ce qu'il faut de précis pour justifier les reportages les plus saignants; en un premier temps du reste, les journaux suisses n'ont fait preuve que de très peu d'intérêt pour une analyse plus approfondie des sources des nouvelles concernant ce terroriste, se bornant à répercuter une histoire à rebondissements multiples, distillée par les agences de presse.

Et les milieux de la police laissèrent entendre que « Carlos » pourrait se trouver dans notre pays. Sans plus de précisions.

La riposte

Dans la foulée de cette « information », les responsables de la police de certains cantons romands (Genève et Vaud, notamment) faisaient savoir avec force publicité qu'ils ne resteraient pas les bras ballants devant la montée du terrorisme international et qu'ils préparaient une riposte politique adéquate. Le chef du Département de justice et police du canton de Vaud annonçait, par exemple, que la Police vaudoise disposait déjà d'une brigade de tireurs d'élite qu'elle utiliserait en toute circonstance où la vie d'hommes et de femmes serait mise en danger par les prises d'otages.

Il n'est pas douteux qu'une grande majorité de citoyens va se réjouir de voir ainsi entraînées des forces de police aptes à intervenir efficacement lors de ces épisodes tragiques et révoltants que sont précisément les prises d'otages.

La fermeté de la police rassure ; peut-être même décourage-t-elle certains groupes de personnes

tentés de constituer des milices privées pour défendre une paix civile fragile et menacée.

Toutefois l'entraînement des groupes de tireurs d'élite incite à reposer des questions fondamentales au chapitre du maintien de l'ordre et, par conséquent, à celui des libertés individuelles du citoyen.

Un premier pas

La constitution d'unités de tireurs d'élite ne représente-t-elle pas un premier pas, d'une part bien sûr vers un processus continu de spécialisation de la police, mais surtout vers l'avènement — voulu ? — d'un climat psychologique favorable à la délation généralisée sous toutes ses formes ? On dira que chez nous la chose n'est pas nouvelle, mais ne risque-t-on pas, cette fois, de voir se multiplier les ennemis de la paix civile, par l'exaspération du bon vouloir de tous ceux qui ont le pouvoir de faire circuler des informations invérifiables ?

La spécialisation des forces de police, tout d'abord. Ce projet est de nature, certes, à calmer les insomnies des hauts fonctionnaires de police dont les nuits sont hantées par des cauchemards pénibles — c'est du moins ce que suggèrent leurs interventions officielles et officieuses — au long desquels s'affrontent des forces de l'ordre débordées, et des adversaires mieux armés, voire plus déterminés et plus efficaces.

Mais l'idée même de spécialisation débouche tout naturellement dans la mise sur pied d'unités de polices centralisées sur le plan fédéral et entraînées en vue d'opérations bien précises. On sait à quel point certains esprits déterminés n'ont pas digéré le refus démocratique de l'idée d'une police mobile intercantonale (PMI). Et pourtant, si le peuple a rejeté en son temps la création de cette fameuse PMI, c'est qu'il craignait que de telles sections, « déterritorialisées » et intervenant dans un total anonymat, échappent à un contrôle efficace.

Enfin, c'est aussi à des considérations psycholo-

giques qu'il s'agit de se référer pour comprendre vraiment les craintes qui sont les nôtres devant l'entrée en lice de ces groupes de tireurs d'élite. Car enfin, le jour viendra où les chefs de ces unités leur désigneront leurs cibles, comme on le fait couramment à l'armée dans les exercices de combat. Et qui donc sera compétent pour identifier à coup sûr l'ennemi, le terroriste à abattre ? On a trop parlé du fameux Carlos pour ne pas comprendre qu'il est susceptible de servir d'alibi aujourd'hui à tous ceux qui ont l'ambition de se doter, en toute priorité, d'instruments policiers leur permettant d'agir vite, mais aussi sans appel possible.

Le policier qui apprend à tirer sur les terroristes, apprend surtout à tirer sur l'image de l'homme qu'on lui présente et qu'il identifie avec celle d'un terroriste.

Boule de neige

Mais la définition du terroriste est indéfiniment extensible, elle procède de l'amalgame et permet d'accroître sans cesse le champ des suspects potentiels.

Il y a d'abord cet homme qui est connu comme un terroriste notoire, puis son complice ou son chauffeur, enfin ses sympathisants, et c'est alors que l'on passe de l'individu isolé à tout un groupe de personnes. Cette évolution est très exactement celle qui se déroule sous nos yeux en Allemagne fédérale où l'« ennemi » se cachait tout d'abord sous les traits, mille fois publiés, de deux personnes (Baader - Meinhof) identifiées et isolées ; puis s'imposa l'idée d'une « bande », et aujourd'hui la menace d'une conspiration de milliers d'ennemis de la paix civile : ce ne sont pas moins de 140 000 individus qui ont été interrogés récemment outre-Rhin, et sommées de répondre à des questions précises sur leurs opinions.

Il y a décidément une telle menace à s'engager sur cette voie-là qu'il ne saurait être question, en la matière, de laisser la bride sur le cou à quelques « spécialistes » de l'ordre.